

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Mars 2021

En l'an deux mil vingt et un, le conseil municipal s'est réuni le seize mars à 20h00 sur une convocation du neuf Mars 2021.

Présents : M. NEAU Philippe, Mme ROBIN Marion, Mme MADEUX-DUBOIS Edwige, Mme CLAVURIER-MICHAUD Sonia, Mme PORTAIS Emilie, M. TRICARD Frédéric, M. BARRAUD Bernard, Mme VINCENT Magali, Mme CORS Emilie, M. BERTRAND François, M. Christophe COETTO, M. François BERTRAND.

Absents : Stéven JARDIN (a donné pouvoir à Edwige MADEUX-DUBOIS), Marion FILLEUL (a donné pouvoir à Philippe NEAU), Vincent RENAUDIN (a donné pouvoir à François BERTRAND) et Thomas ROGER (a donné pouvoir à Frédéric TRICARD).

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

1. Compte rendu du 23 février 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Vote : 15 OUI

2. Budget A.L.S.H. (compte de gestion 2020, compte administratif 2020 et budget prévisionnel 2021) :

M. Le Maire donne la parole à Marion ROBIN pour la lecture des comptes administratif et de gestion de l'A.L.S.H. pour l'année 2020.

Marion ROBIN fait la lecture des chapitres et articles de dépenses et recettes de fonctionnement de l'A.L.S.H. pour l'année 2020.

Un écart est à noter en recettes entre le prévisionnel et le réalisé lié à une diminution de participation des usagers cela en lien avec la fermeture de la structure de mars 2020 à juin 2020 suite à la COVID 19.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2019		2020		2021
ar-ticle	libellé	Proposition	réalisé	Proposition	réalisé	Proposition
11	Charges à caractère général	42 644,00	29 281,67	46 539,30	29 270,30	39 130,00
60	Achats	4 420,00	2 800,86	4 514,56	3 261,61	3 200,00
6023	Alimentation stockée		16,20			
60622	Carburant		135,09			
60623	Alimentation	2 050,00	1 490,63	2 004,56	909,26	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien		29,08			
60632	Fourniture de petit équipement	1 020,00	368,65	460,00	148,90	400,00
6067	Fournitures éducatives	700,00	252,96	1 250,00	1 363,94	800,00
6064	Fournitures administratives	450,00	335,59	500,00	669,78	350,00
6068	AUTRES FOURNITURES	200,00	172,66	300,00	169,73	150,00
61	Services extérieurs	12 704,00	884,35	12 723,00	6 882,49	10 310,00
611	Prestation de service (restoria)				6 378,47	10 000,00
6135	Location de matériel		543,15		55,14	
6156	maintenance				39,96	
6184	Versement à des organismes (CEJ)	12 604,00	0,00	12 603,00	0,00	
6188	autres frais divers	100,00	341,20	120,00	408,92	310,00

62	Autres services extérieurs	25 520,00	25 596,46	29 301,74	19 126,20	25 620,00
6225	honoraires comptable et régisseur	120,00		120,00	238,88	120,00
6228	divers	7 400,00	8 178,64	9 641,74	413,61	3 800,00
6237	Publications					
6247	Transport lié aux activités	500,00		2 040,00	1 403,00	4 200,00
6256	Missions		34,38			
627	service bancaire (CESU)				7,00	
62871	Remboursement à la collectivité	17 500,00	17 383,44	17 500,00	16 881,71	17 500,00
6288	Frais de sorties sportives et culturelles				182,00	
12	CHARGES DE PERSONNEL	94 950,00	93 898,71	102 639,31	91 543,26	92 272,00
6218	personnel extérieur (intervenants)		195,05	200,00	319,68	200,00
6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	62,97	100,00	63,10	100,00
6336	cotisations versées au CNFPT + CDG	1 000,00	719,62	990,00	951,83	1 113,00
6338	Autres impôts & taxes	200,00	185,85	200,00	182,28	200,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	93 650,00	92 735,22	101 149,31	90 026,37	90 659,00
6411	Salaires bruts	30 250,00	24 413,32	35 000,00	24 562,79	24 810,00
6413	personnel non titulaire	38 000,00	41 597,58	40 686,84	40 032,01	40 687,00
6416	contrat CAE					
6451	charges sociales patronales URSSAF	15 000,00	16 435,98	15 255,81	15 299,98	15 256,00
6453	Charges sociales patronales retraite	8 000,00	8 178,96	8 178,85	8 156,91	8 178,00
6454	cotisations ASSEDIC	2 000,00	1 684,85	1 647,82	1 629,93	1 648,00
6475	Médecine travail, Pharmacie	300,00	345,53	300,00	260,75	
6458	COTISATIONS AUX ORGANISMES	100,00	79,00	80,00	84,00	80,00
648	Autres charges formations (BAFD)					
65	PARTICIPATIONS	550,00	31,29	50,00	1,92	0,00
65541	Contributions Fd Comp Charges terri		29,28	50,00		
65548	Autres contributions (minibus)	550,00				
65888	autres		2,01		1,92	
66	CHARGES FINANCIERES	100,00	27,73	50,00	26,63	50,00
6688	Autres charges financières (chq CESU)	100,00	27,73	50,00	26,63	50,00
67	Charges Exceptionnelles	50,00	0,00	0,00	0,00	12 603,00
673	titres annulés exercice antérieur	50,00				12 603,00
2	déficit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		138 294,00	123 239,40	149 278,61	120 842,11	144 055,00

RECETTES FONCTIONNEMENT		2019		2020		2021
ar-ticle	libellé	Proposition	Réalisé	Proposition	Réalisé	Proposition
70	PRODUITS ET SERVICES	58 700,00	83 275,63	75 785,00	64 063,41	70 150,00
70623	Prestation Service CAF	15 200,00				
70624	CAF contrat enfance jeunesse	11 000,00	43 274,67	31 310,00	30 369,62	30 500,00
70625	Aide spécifique CAF					
70642	Participation des usagers	32 500,00	40 000,96	44 475,00	33 693,79	39 650,00
7067	redevance					
74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	69 364,58	60 126,55	41 628,30	41 004,85	59 286,85
6419	IJ CPAM		435,55		4,73	

7474	Subvention fond amorçage					
7474	subvention communale	69 364,58	59 364,58	41 628,30	39 000,00	59 286,85
7588	autres produits divers gestion				0,12	
746	Subvention EPCI (BAFD)					
7788	produits exceptionnels				2 000,00	
7718	Autres produits exceptionnelles		326,42		0,00	
TOTAL AVANT CUMUL		128 064,58	143 402,18	117 413,30	105 068,26	129 436,85
EXCEDENT - DEFICIT DE L'ANNEE			20 162,78		-15 773,85	
001	EXCEDENT CUMULE	10 229,42	10 229,42	30 392,00	30 392,00	14 618,15
TOTAL GENERAL		138 294,00	153 631,60	147 805,30	135 460,26	144 055,00
Résultat cumulé		0,00	30 392,20	-1 473,31	14 618,15	0,00

Magali VINCENT interroge sur ce qui est affecté aux 6188 autres frais divers et au 6228 divers.

Au 6188 sont imputés :

- les frais de conception des paies par le Centre de Gestion
- un reversement lié à un trop perçu
- des entrées dans des parcs de jeux.

Au 6228 sont imputés :

- la prestation de repas CONVIVIO
- des achats de petits matériels
- des prestations d'intervenants extérieurs.

A noter que la prestation de repas RESTORIA est inscrite en 2021 à l'article 611 prestation de service sur demande de la perception.

M. Le Maire soumet le compte gestion au vote : 15 OUI

M. BARRAUD soumet le compte administratif au vote : 13 OUI

Marion ROBIN précise que le budget prévisionnel 2021 a été élaboré par M. RENAUDON, directeur de l'A.L.S.H. en lien avec Stéven JARDIN. Elle en fait la lecture.

Magali VINCENT s'interroge sur la mutualisation des achats de fournitures au regard de la baisse des dépenses au chapitre 60. Marion ROBIN lui répond que ce dossier n'a pas encore abouti. Cela permettrait une économie d'échelle pour l'Ecole, l'A.L.S.H. et la Mairie.

Frédéric TRICARD s'étonne de l'augmentation des dépenses au 6228 – intervenants extérieurs et au 6247 – transports liés aux activités. Marion ROBIN répond que les transports sont très onéreux et que ces sommes correspondent à des projets de l'équipe de l'A.L.S.H.. Elle précise que ce n'est pas parce qu'une somme est inscrite qu'elle sera obligatoirement dépensée.

M. Le Maire soumet le budget prévisionnel A.L.S.H. 2021 au vote : 15 OUI

3. Budget Pôle Santé (compte de gestion 2020, compte administratif 2020 et budget prévisionnel 2021) :

M. Le Maire sursoit à cette présentation et au vote car suite à une écriture tardive envoyée à la perception le compte de gestion ne nous a pas été retourné à ce jour.

4. Indemnités de fonction élus :

M. Le Maire explique que cette demande est en lien avec la journée de travail en Mairie de Marion ROBIN.

Christophe COETTO s'interroge sur la base de calcul qui avait amené à voter la première indemnité. Marion ROBIN explique que n'ayant pas eu de réponses des services compétents de l'Éducation Nationale, elle avait pris pour base une journée d'absence non rémunérée qu'elle avait eu au courant de l'année 2020. Cette base était de 90€ alors qu'actuellement une journée non travaillée lui « coûte » 150€. Pour le premier il s'agit d'un trentième du salaire et pour le second le calcul se fait sur la base horaire travaillé.

Au regard du décalage constaté, une augmentation de son indemnité de 136,13 € est soumise au vote.

Vote : 11 OUI, 4 ABSTENTION

5. Composition des comités :

M. Le Maire a élaboré un tableau regroupant les différents comités qui pourront être mis en place. Magali VINCENT fait remarquer l'absence de certains comités. Il manque en effet une page au document envoyé aux élus.

M. Le Maire précise le rôle consultatif de cette instance qui peut émettre un avis qui sera soumis au Conseil Municipal. Il souhaite que chaque comité soit composé au maximum de 4 élus et 4 non élus.

Une information sera faite aux habitants de Nuaille sur la possibilité de s'inscrire dans un ou plusieurs comités (site Mairie, panneau pocket). Magali VINCENT insiste sur la nécessité d'expliquer ce que cela implique de participer à ces comités. M. Le Maire rédigera une note qu'il nous soumettra avant publication.

Le retour pour les inscriptions dans les comités sera à faire auprès de M. Le Maire.

Magali VINCENT demande si le cloud prévu avec le site internet de la Mairie est en fonction car il faciliterait le travail des élus et les échanges. Dans le cas présent, cela permettrait que chacun s'inscrive dans le tableau des comités. Edwige MADEUX précise qu'elle travaille sur le sujet car cet outil était prévu sur le nouveau site internet mais les fonctionnalités ne semblent pas correspondre à nos besoins.

6. Subvention association (A.C.C.A.) :

Nous avons précédemment évoqué la demande des A.C.C.A. de La Ronde, Nuaille D'Aunis, Saint Cyr du Doret et Saint Jean de Liversay concernant une demande d'aide de 218,40 € leur permettant d'acquérir un bac de récupération agréé permettant le traitement des déchets de venaison par une société d'équarrissage.

Les A.C.C.A. prenant à leur charge les frais de transport et d'équarrissage.

Cette demande de subvention a été faite auprès de la CDC qui n'a pas répondu favorablement. M. Le maire s'est renseigné auprès des 3 autres mairies qui ont de leur côté toutes accordé cette subvention à leur A.C.C.A..

Émilie PORTAIS interroge sur le caractère de mission d'intérêt général.

M. Le Maire précise que la chasse est soumise à autorisation de la Préfecture qui délivre un certain nombre de bracelets permettant de tuer un nombre précis de sangliers.

M. Le Maire laisse la parole à M. Jean-Michel PRAULT dans le public (sollicité comme conseiller technique). Ce dernier fait état de la prolifération des sangliers sur notre territoire et de la nécessité de la chasse. Il précise la nécessité d'incinération des venaisons pour des raisons sanitaires.

Frédéric TRICARD s'étonne du poids des déchets de venaison pour la commune de Nuaille au regard du poids pour Saint Jean de Liversay qui a un territoire de chasse beaucoup plus étendu. François BERTRAND indique que notre territoire de marais et de cultures de maïs est propice à la prolifération des sangliers.

Edwige MADEUX DUBOIS demande si cette subvention sera allouée en utilisant l'enveloppe permettant de répondre aux demandes ponctuelles des associations nuailles. M. Le Maire répond favorablement.

Vote : 15 OUI

7. Questions et informations diverses :

M. Le Maire informe le conseil que des déjections humaines ont été retrouvées lundi matin sur le trottoir de la rue des Écoles. L'employé communal a été envoyé sur place pour les enlever.

Vendredi 12 mars, M. Le Maire a été contacté par une mère d'élève. Elle accompagnait son enfant à l'École (rue de l'École) et a été frôlée par une voiture roulant à vive allure. Choquée, elle a demandé à M. Le Maire d'intervenir avant qu'il y ait un drame. M. Le Maire rappelle tout ce qui a été mis en place pour limiter la circulation et les comportements dangereux dans cette rue. Il a pris contact avec le Syndicat de la Voirie pour un chiffrage de borne rétractable aux entrées de cette rue.

Magali VINCENT fait état du coût très élevé de ces dispositifs : environ 30 000 €.

M. Le Maire précise que l'aide financière de la Préfecture et du Département seront nécessaires si un tel dispositif était mis en place.

Il paraît indispensable de mettre en place un barrage physique aux entrées de cette rue car la signalisation n'est ni suffisante ni dissuasive.

Émilie PORTAIS évoque la possibilité d'installer des barrières repliables.

Magali VINCENT évoque le temps de rencontre qu'elle a eu accompagnée Stéven JARDIN avec les parents d'élèves élus au Conseil d'École. Il a été question de la sécurité aux abords de l'École et des difficultés de stationnements. Elle est en cours de rédaction du compte-rendu.

M. Le Maire a contacté la SEMDAS afin de demander une étude préalable pour les éventuels futurs travaux dans le fournil.

M. Le Maire interroge Émilie CORS sur les problèmes de sous tension rencontrés par certains habitants de Suiré. Elle fait état de 4 familles concernées.

Marion ROBIN indique que les aides M.A.E. pour le Marais Communal pour l'année 2020 viennent d'être versées. La facturation a pu être faite auprès des éleveurs.

Magali VINCENT fait état d'une rencontre avec Mme Jordane ANCELIN du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin dans le cadre de l'opération de plantations d'arbres (frênes) permettant de conserver l'identité du territoire. Il s'agirait de plantations réalisées chemin des Gas. Un chantier d'insertion sera en charge de ces plantations réalisées gratuitement. Mme ANCELIN a évoqué la possibilité de réfléchir à des plantations dans la zone rejoignant le Marais Communal en bord de champ. Ce sera à proposer et à réfléchir avec les agriculteurs qui ont des parcelles dans cette zone.

Émilie CORS demande ce qu'il en est de la licence IV que nous devons racheter à M. NOWICKI. M. Le Maire précise que M. LATOUR, nouveau propriétaire de l'épicerie-bar l'a rachetée. Il indique que la réouverture devrait avoir lieu pour Pâques.

Magali VINCENT fait état de son étonnement quant au projet d'aménagement de la terrasse du bar reçu par mail ce matin. Elle ne comprend pas ne pas avoir été conviée à la réunion au cours de laquelle ce projet a été discuté. M. Le Maire indique que M. LATOUR l'a sollicité le matin même pour évoquer ce projet. Il s'étonne à son tour car le projet est à discuter et que le courriel qu'il lui a envoyé lui exposait la nature de la demande et sollicitait son avis. Il s'agira dans un premier temps d'un aménagement provisoire en attendant l'aboutissement du projet de la place du four.

Frédéric TRICARD fait état des travaux concernant la fibre (chemin du Marais et rue de Saint Sauveur). Il fait part de nombreux soucis avec le réseau.

Une réunion de chantier aura lieu demain mercredi 17 mars pour le lotissement des Chênes (réception de la première phase des travaux).

Sonia CLAVURIER MICHAUD reprend contact avec l'Instant Urbain, le prestataire gazette, pour obtenir les maquettes permettant la préparation des gazettes de 4 pages qui paraîtront au courant de l'année. Une réunion du comité gazette est à prévoir pour préparer la parution du début juillet.

Bernard BARRAUD indique que le stop a été remis en place chemin du cimetière.

Frédéric TRICARD précise que les marquages au sol ont été refaits ce jour.

Edwige MADEUX DUBOIS évoque la vente de pains mise en place depuis le 11 mars en partenariat avec la pizzeria. Elle fait état d'invendus sur les deux premiers jours et d'une bonne vente sur le premier week-end. Un affichage a été déposé à la pharmacie permettant d'atteindre des personnes qui n'utilisent pas internet. Les gens apprécient que la Mairie ait pu prendre le relais. Elle évoque une réunion de travail avec Émilie PORTAIS autour des illuminations. Leurs recherches se sont axées sur l'harmonisation des illuminations de Centre Bourg et les traversées de rue. Une attention particulière sera portée sur les illuminations qui seront installées à Suiré. Il s'agit désormais de voir avec les services techniques si les connectiques des illuminations pressenties correspondent aux branchements sur les candélabres.

Frédéric TRICARD indique que 3 candélabres sur les 7 du lotissement des Chênes seront équipés pour recevoir des illuminations.

Edwige MADEUX DUBOIS demande quelle enveloppe était précédemment allouée à l'achat des illuminations. Marion ROBIN lui répond qu'elle s'élevait à 1 500 € et que cela serait discuté lors de la présentation du budget.

M. Le Maire a pu constater de très belles illuminations à La Ronde, toute en simplicité.

La séance est levée à 21h30.